

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020

### PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU 1<sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT

Après avoir fixé le nombre de vice-présidents à 15, l'élection des vice-présidents se déroule au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue (circulaire du INT/A/1405029C du 13/03/2014) sous la présidence de M. Emmanuel SERAPHIN, Président. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote pour l'élection du **PREMIER VICE-PRESIDENT**.

Les opérations de votes sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

#### **Premier tour de scrutin :**

Est candidate : **Mme Huguette BELLO**

Le Président désigne :

- SALLE Virginie
- FONTAINE Didier
- MOUNIATA Armand
- LUCAS Philippe

pour remplir les fonctions de scrutateurs et d'assesseurs.

#### **Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :**

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 64
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d) Nombre de votes blancs : 12
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 52
- f) Majorité absolue : 27

**A obtenu : Mme Huguette BELLO : 52 voix**

***BELLO Huguette ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 1<sup>er</sup> Vice-Présidente, et a été installée.***

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020**

**PROCES-VERBAL DE L'ELECTION  
DU 2<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT**

Après avoir fixé le nombre de vice-présidents à 15, l'élection des vice-présidents se déroule au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue (circulaire du INT/A/1405029C du 13/03/2014) sous la présidence de M. SERAPHIN Emmanuel, Président. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote pour l'élection du **DEUXIEME VICE-PRESIDENT**.

Les opérations de votes sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

**Premier tour de scrutin :**

Est candidat : **M. HOARAU Olivier**

Le Président désigne :

- SALLE Virginie
- FONTAINE Didier
- MOUNIATA Armand
- LUCAS Philippe

pour remplir les fonctions de scrutateurs et d'assesseurs.

**Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :**

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 64
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d) Nombre de votes blancs : 9
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 55
- f) Majorité absolue : 28

**A obtenu : M. HOARAU Olivier : 55 voix**

**M. HOARAU Olivier ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-Président, et a été installé.**

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020

### PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU 3<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT

Après avoir fixé le nombre de vice-présidents à 15, l'élection des vice-présidents se déroule au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue (circulaire du INT/A/1405029C du 13/03/2014) sous la présidence de M. SERAPHIN Emmanuel, Président. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote pour l'élection du **TROISIEME VICE-PRESIDENT**.

Les opérations de votes sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

#### Premier tour de scrutin :

Est candidat : **Mme Vanessa MIRANVILLE**

Le Président désigne :

- SALLE Virginie
- FONTAINE Didier
- MOUNIATA Armand
- LUCAS Philippe

pour remplir les fonctions de scrutateurs et d'assesseurs.

#### Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 64
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d) Nombre de votes blancs : 18
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 46
- f) Majorité absolue : 24

**A obtenu : Mme Vanessa MIRANVILLE : 46 voix**

**Mme Vanessa MIRANVILLE a obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, et a été installée.**

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020

### PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU 4<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT

Après avoir fixé le nombre de vice-présidents à 15, l'élection des vice-présidents se déroule au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue (circulaire du INT/A/1405029C du 13/03/2014) sous la présidence de M. SERAPHIN Emmanuel, Président Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote pour l'élection du **QUATRIEME VICE-PRESIDENT**.

Les opérations de votes sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

#### **Premier tour de scrutin :**

Est candidat : **M. DOMEN Bruno**

Le Président désigne :

- SALLE Virginie
- FONTAINE Didier
- MOUNIATA Armand
- LUCAS Philippe

pour remplir les fonctions de scrutateurs et d'assesseurs.

#### **Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :**

- a) Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 4
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 60
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d) Nombre de votes blancs : 12
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 48
- f) Majorité absolue : 25

**A obtenu : M. DOMEN Bruno : 48 voix**

**M. DOMEN Bruno a obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-Président, et a été installé.**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020

**PROCES-VERBAL DE L'ELECTION  
DU 5<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT**

Après avoir fixé le nombre de vice-présidents à 15, l'élection des vice-présidents se déroule au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue (circulaire du INT/A/1405029C du 13/03/2014) sous la présidence de M. SERAPHIN Emmanuel, Président Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote pour l'élection du **CINQUIEME VICE-PRESIDENT**.

Les opérations de votes sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

**Premier tour de scrutin :**

Est candidat : **M. Daniel PAUSE**

Le Président désigne :

- SALLE Virginie
- FONTAINE Didier
- MOUNIATA Armand
- LUCAS Philippe

pour remplir les fonctions de scrutateurs et d'assesseurs.

Lors du déroulement du vote, Mme Brigitte DALLY a voté en son nom puis au nom de Mme Jacqueline SILOTIA en indiquant que la procuration a été remise à la secrétaire du bureau de vote. Mme Mélissa COUSIN, secrétaire, s'est manifestée lors de l'appel de Mme Jacqueline SILOTIA en tant que titulaire de sa procuration. Après vérifications, Mme Brigitte DALLY était bien titulaire de la procuration de Mme Jacqueline SILOTIA. Mme Mélissa COUSIN n'a pas voté au nom de Mme Jacqueline SILOTIA. Le nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne correspondait effectivement au nombre de votants.

**Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :**

- a) Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 4
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 60
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d) Nombre de votes blancs : 4
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 56
- f) Majorité absolue : 29

**A obtenu : M. Daniel PAUSE**

**: 56 voix**

**M. Daniel PAUSE a obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 5<sup>ème</sup> Vice-Président, et a été installé.**

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020

### PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU 6<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT

Après avoir fixé le nombre de vice-présidents à 15, l'élection des vice-présidents se déroule au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue (circulaire du INT/A/1405029C du 13/03/2014) sous la présidence de M. SERAPHIN Emmanuel, Président Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote pour l'élection du **SIXIEME VICE-PRESIDENT**.

Les opérations de votes sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

#### **Premier tour de scrutin :**

Est candidat : **Mme Mélissa COUSIN**

Le Président désigne :

- SALLE Virginie
- FONTAINE Didier
- MOUNIATA Armand
- LUCAS Philippe

pour remplir les fonctions de scrutateurs et d'assesseurs.

#### **Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :**

- a) Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 6
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 58
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d) Nombre de votes blancs : 17
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 41
- f) Majorité absolue : 21

**A obtenu : Mme Mélissa COUSIN : 41 voix**

**Mme Mélissa COUSIN a obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente, et a été installée.**

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020

**PROCES-VERBAL DE L'ELECTION  
DU 7<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT**

Après avoir fixé le nombre de vice-présidents à 15, l'élection des vice-présidents se déroule au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue (circulaire du INT/A/1405029C du 13/03/2014) sous la présidence de M. SERAPHIN Emmanuel, Président Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote pour l'élection du **SEPTIEME VICE-PRESIDENT**.

Les opérations de votes sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

**Premier tour de scrutin :**

Est candidat : **M. AHMED-VALI Fayzal**

Le Président désigne :

- SALLE Virginie
- FONTAINE Didier
- MOUNIATA Armand
- LUCAS Philippe

pour remplir les fonctions de scrutateurs et d'assesseurs.

**Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :**

- a) Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 6
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 58
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d) Nombre de votes blancs : 18
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 40
- f) Majorité absolue : 21

**A obtenu : M. AHMED-VALI Fayzal : 40 voix**

**M. AHMED-VALI Fayzal a obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 7<sup>ème</sup> Vice-Président, et a été installé.**

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020**

**PROCES-VERBAL DE L'ELECTION  
DU 8<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT**

Après avoir fixé le nombre de vice-présidents à 15, l'élection des vice-présidents se déroule au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue (circulaire du INT/A/1405029C du 13/03/2014) sous la présidence de M. SERAPHIN Emmanuel, Président Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote pour l'élection du **HUITIEME VICE-PRESIDENT**.

Les opérations de votes sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

**Premier tour de scrutin :**

Est candidat : **Mme DELAVANNE Denise**

Le Président désigne :

- SALLE Virginie
- FONTAINE Didier
- MOUNIATA Armand
- LUCAS Philippe

pour remplir les fonctions de scrutateurs et d'assesseurs.

**Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :**

- a) Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 6
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 58
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- d) Nombre de votes blancs : 16
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 41
- f) Majorité absolue : 21

**A obtenu : Mme DELAVANNE Denise : 41 voix**

**Mme DELAVANNE Denise a obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 8<sup>ème</sup> Vice-Présidente et a été installée.**

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020

**PROCES-VERBAL DE L'ELECTION  
DU 9<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT**

Après avoir fixé le nombre de vice-présidents à 15, l'élection des vice-présidents se déroule au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue (circulaire du INT/A/1405029C du 13/03/2014) sous la présidence de M. SERAPHIN Emmanuel, Président Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote pour l'élection du **NEUVIEME VICE-PRESIDENT**.

Les opérations de votes sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

**Premier tour de scrutin :**

Est candidat : **M. HUBERT Gilles**

Le Président désigne :

- SALLE Virginie
- FONTAINE Didier
- MOUNIATA Armand
- LUCAS Philippe

pour remplir les fonctions de scrutateurs et d'assesseurs.

**Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :**

- a) Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 6
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 58
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d) Nombre de votes blancs : 19
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 39
- f) Majorité absolue : 20

**A obtenu : M. HUBERT Gilles : 39 voix**

**M. HUBERT Gilles a obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 9<sup>ème</sup> Vice-Président et a été installé.**

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020

### PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU 10<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT

Après avoir fixé le nombre de vice-présidents à 15, l'élection des vice-présidents se déroule au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue (circulaire du INT/A/1405029C du 13/03/2014) sous la présidence de M. SERAPHIN Emmanuel, Président Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote pour l'élection du **DIXIEME VICE-PRESIDENT**.

Les opérations de votes sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

#### **Premier tour de scrutin :**

Est candidat : **Mme PAUSE-DAMOUR Roxanne**

Le Président désigne :

- SALLE Virginie
- FONTAINE Didier
- MOUNIATA Armand
- LUCAS Philippe

pour remplir les fonctions de scrutateurs et d'assesseurs.

#### **Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :**

- a) Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 6
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 58
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d) Nombre de votes blancs : 18
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 40
- f) Majorité absolue : 21

**A obtenu : Mme PAUSE-DAMOUR Roxanne : 40 voix**

**Mme PAUSE-DAMOUR Roxanne a obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente et a été installée.**

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020

**PROCES-VERBAL DE L'ELECTION  
DU 11<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT**

Après avoir fixé le nombre de vice-présidents à 15, l'élection des vice-présidents se déroule au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue (circulaire du INT/A/1405029C du 13/03/2014) sous la présidence de Mme BELLO Huguette. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote pour l'élection du **ONZIEME VICE-PRESIDENT**.

Les opérations de votes sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

**Premier tour de scrutin :**

Est candidat : **M. LUCAS Philippe**

Le Président désigne :

- SALLE Virginie
- FONTAINE Didier
- MOUNIATA Armand
- LUCAS Philippe

pour remplir les fonctions de scrutateurs et d'assesseurs.

**Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :**

- a) Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 6
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 58
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d) Nombre de votes blancs : 18
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 40
- f) Majorité absolue : 21

**A obtenu : M. LUCAS Philippe : 40 voix**

**M. LUCAS Philippe a obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 11<sup>ème</sup> Vice-Président et a été installé.**

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020**

**PROCES-VERBAL DE L'ELECTION  
DU 12<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT**

Après avoir fixé le nombre de vice-présidents à 15, l'élection des vice-présidents se déroule au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue (circulaire du INT/A/1405029C du 13/03/2014) sous la présidence Mme Huguette BELLO, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote pour l'élection du **DOUZIEME VICE-PRESIDENT**.

Les opérations de votes sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

**Premier tour de scrutin :**

Est candidat : **Mme MOREL-COIANIZ Mireille**

Le Président désigne :

- SALLE Virginie
- FONTAINE Didier
- MOUNIATA Armand
- LUCAS Philippe

pour remplir les fonctions de scrutateurs et d'assesseurs.

**Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :**

- a) Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 6
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 58
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d) Nombre de votes blancs : 18
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 40
- f) Majorité absolue : 21

**A obtenu : Mme MOREL-COIANIZ Mireille : 40 voix**

**Mme MOREL-COIANIZ Mireille a obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 12<sup>ème</sup> Vice-Présidente et a été installée.**

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020**

**PROCES-VERBAL DE L'ELECTION  
DU 13<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT**

Après avoir fixé le nombre de vice-présidents à 15, l'élection des vice-présidents se déroule au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue (circulaire du INT/A/1405029C du 13/03/2014) sous la présidence de M. SERAPHIN Emmanuel, Président. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote pour l'élection du **TREIZIEME VICE-PRESIDENT**.

Les opérations de votes sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

**Premier tour de scrutin :**

Est candidat : **M. OMARJEE Irchad**

Le Président désigne :

- SALLE Virginie
- FONTAINE Didier
- MOUNIATA Armand
- LUCAS Philippe

pour remplir les fonctions de scrutateurs et d'assesseurs.

**Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :**

- a) Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 7
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 57
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d) Nombre de votes blancs : 12
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 45
- f) Majorité absolue : 23

**A obtenu : M. OMARJEE Irchad : 45 voix**

**M. OMARJEE Irchad a obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 13<sup>ème</sup> Vice-Président et a été installé.**

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020

**PROCES-VERBAL DE L'ELECTION  
DU 14<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT**

Après avoir fixé le nombre de vice-présidents à 15, l'élection des vice-présidents se déroule au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue (circulaire du INT/A/1405029C du 13/03/2014) sous la présidence de M. SERAPHIN Emmanuel, Président. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote pour l'élection du **QUATORZIEME VICE-PRESIDENT**.

Les opérations de votes sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

**Premier tour de scrutin :**

Est candidat : **Mme LEBRETON Laetitia**

Le Président désigne :

- SALLE Virginie
- FONTAINE Didier
- MOUNIATA Armand
- LUCAS Philippe

pour remplir les fonctions de scrutateurs et d'assesseurs.

**Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :**

- a) Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 6
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 58
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d) Nombre de votes blancs : 16
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 42
- f) Majorité absolue : 22

**A obtenu : Mme LEBRETON Laetitia : 42 voix**

**Mme LEBRETON Laetitia a obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 14<sup>ème</sup> Vice-Présidente et a été installée.**

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020**

**PROCES-VERBAL DE L'ELECTION  
DU 15<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT**

Après avoir fixé le nombre de vice-présidents à 15, l'élection des vice-présidents se déroule au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue (circulaire du INT/A/1405029C du 13/03/2014) sous la présidence du Président M. SERAPHIN Emmanuel. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote pour l'élection du **QUINZIEME VICE-PRESIDENT**.

Les opérations de votes sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

**Premier tour de scrutin :**

Est candidat : **M. HIPPOLYTE Henry**

Le Président désigne :

- SALLE Virginie
- FONTAINE Didier
- MOUNIATA Armand
- LUCAS Philippe

pour remplir les fonctions de scrutateurs et d'assesseurs.

**Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :**

- a) Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 6
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 58
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d) Nombre de votes blancs : 13
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 45
- f) Majorité absolue : 23

**A obtenu : M. HIPPOLYTE Henry : 45 voix**

**M. HIPPOLYTE Henry a obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 15<sup>ème</sup> Vice-Président et a été installé.**